

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Municipaux en exercice : 15

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 12

Date de convocation :
14/04/2026

République Française

Commune de Montferrand

Procès-verbal de réunion

Séance du 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, FONQUERGNE Virginie, MELIX Chantal, RICARD Rachel, SANCHEZ Andréa, MM. CAUSEUR Christophe, GAY Dominique, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, RIVIERE Philippe, SICARD Yann.

Excusé(e)s : Mmes BIAU-PRADEL Gisèle, EVENO Mouna et MM. ALBOUY Julien,

Secrétaire de séance : M. RIVIERE Philippe

Point 1 : vote taux impôts directs locaux - Suite aux orientations budgétaires et au projet de budget débattu précédemment, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2025. Adopté à l'unanimité

Point 2 : vote subventions aux associations - Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer à chaque association les subventions maximales suivantes au titre de l'exercice 2025 : Comité des fêtes : 2000 € + 1000 € si intempéries pendant la fête locale - Anciens Combattants : 500 € - Ass. Patrimoine et Culture : 800 € - Coopérative Scolaire : 1000 € - ACCA : 900 € - Sté Pêche : 120 € - Cassolle Montferrandaise : 400 € - Entente Naurouze Labastide : 2.000 € - Ass. Loisirs Montferrandais : 500 € - Charrettes de Labastide : 120 € - ACM – ARC Club Montferrand 200 €- Souvenir Français : 50 €, sous réserve que les justificatifs comptables de l'exercice précédent aient été fournis. Adopté à l'unanimité.

Point 3 : vote budget 2026 - Le conseil municipal approuve le budget tel que détaillé ci-dessous : Section de fonctionnement : Dépenses – crédits votés au titre du présent budget : 1 120 636.63 € - Recettes : Crédits votés au titre du présent budget : 574 923.55 € - Résultat de fonctionnement reporté : 545 713.08 € - Section d'investissement : Dépenses : Crédits votés au titre du présent budget : 55 7041.46 € - Solde d'investissement reporté : 52 077.15 € - Restes à réaliser de l'exercice précédent : 46 681.80 € - Recettes : Crédits votés au titre du présent budget : 628 636.09 € - Restes à réaliser de l'exercice précédent : 27 164.32 €. Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Monsieur le Maire présente la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation : impôt appliqué aux logements inoccupés depuis une certaine durée, pour encourager leur remise sur le marché.

Abstention : 1 ; Contre : 11

Point 5 : Mise à disposition temporaire (1 an) des ateliers municipaux aux associations. Il y a eu 4 retours : Le comité des fêtes ; l'Association Patrimoine et Culture et La Cassole et A.P.E

Point 6 : Droit de Prémption Urbain (DPU) : terrain de Mme SAILLARD, la commune ne souhaite pas préempter. Le conseil municipal souhaite connaître le projet. Monsieur le Maire propose l'achat d'une partie des terrains en contrebas de la parcelle ZO 2 et ZO 76.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Fibre : Convention signée entre le SYADEN et M. BONDOUI Régis.
- Projet Son et lumières au Seuil de Naurouze : Echange entre M. BADON (Directeur Castelnaudary Tourisme) et M. BONDOUI Régis pour le terrain.
- Prise de contact avec l'acquéreur des terrains ZO2 et ZO76, pour la présentation du projet- courant mai.

La séance est levée à 22h20.

Secrétaire de Séance,
P. RIVIERE



Le Maire,
Ch. PRADEL

